



Unitaire 33



Bulletin de la section de la Gironde du SNUipp-FSU

Agir pour les services publics, l'emploi, les salaires, les retraites !

Sommaire

P.1 : Edito

P.2 : Lettre au Ministre

P.3 : Plan de rattrapage

P.4 et 5 : Promotions 2013-2014

P.6 : Entrée dans le métier

P.7 : Bulletin d'adhésion

P.8 : Stage syndical

Déposé le jeudi 3 octobre 2013

Le conseil des ministres a adopté le mercredi 25 septembre un projet de loi de finances, qui poursuivant les politiques d'austérité, prévoit encore une réduction de 15 milliards des dépenses publiques. Ce sont les ménages qui vont supporter l'essentiel de cet effort.

Dans ce budget de rigueur, celui de l'éducation est à peu près le seul poste à tirer son épingle du jeu. Le nombre exact des postes créés devrait être dévoilé prochainement mais d'ores et déjà la priorité au primaire s'annonce en retrait par rapport au budget 2013 qui avait vu 8 770 postes budgétisés dont 3 046 postes créés dans les écoles. Pour le SNUipp-FSU, les besoins restent importants tant le premier degré a été sous investi pendant trop longtemps, notamment en Gironde où la situation en cette rentrée a été particulièrement chaotique. Nous continuons à demander un plan de rattrapage pour le Gironde (voir page 3).

Malgré la refondation annoncée, il y a peu de changement dans le quotidien des personnels à cette rentrée. Les créations de postes ont été largement absorbées par la hausse démographique et les situations d'urgence restent à régler dans les écoles comme dans les établissements. Il faut consacrer les moyens nécessaires au déploiement du « plus de maîtres que de classes », de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et aux RASED... autant de leviers indispensables à la réussite de tous les élèves. Il faudra bien sûr aussi, dans un contexte de hausse démographique, répondre à la nécessité de faire baisser significativement les effectifs dans les classes.

De plus pour les personnels, la décision du gel du point d'indice en 2014, pour la quatrième année consécutive, a de graves répercussions sur les rémunérations. Pour le SNUipp-FSU et la FSU, comme les salariés du privé, les agents de la Fonction Publique ne peuvent attendre plus longtemps une juste reconnaissance de leur travail et une revalorisation de leurs salaires.

Alors que le débat budgétaire s'ouvre, la FSU vient de s'adresser au Premier ministre pour qu'il revoie ce projet de loi de finances afin qu'il réponde aux enjeux actuels pour notre pays. Elle lui rappelle que les services publics permettent de faire face aux évolutions sociales, démographiques, économiques à venir comme aux nouveaux besoins. Ils constituent donc non pas une charge pour la société mais des investissements.

La FSU s'adresse également aux parlementaires pour leur demander de ne pas voter le projet de loi sur les retraites. D'autres mesures alternatives facteur de justice et de progrès social pour tous sont possibles. Dans les prochaines semaines, la FSU va continuer d'agir dans le cadre unitaire le plus large pour les salaires, l'emploi, les services publics, une autre réforme des retraites.

Célia Gonzalez-Fondriest et Agnès Dumand
Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU 33

Dispensé de timbrage

Bordeaux
Mériadeck CDIS

P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Le SNUipp et la FSU ont interpellé le Ministre lors de sa venue à Bordeaux le 23 septembre

À Bordeaux, le 23 septembre 2013



Monsieur le Ministre,

À vous, qui visitez notre département aujourd'hui, il faut que nous témoignions d'un fait d'importance.

Non, en Gironde, la rentrée ne s'est pas faite de façon apaisée !

Non, en Gironde, la rentrée n'a pas été réussie !

En cette rentrée, des directeurs d'écoles de Gironde n'ont pas bénéficié de leurs jours de décharge hebdomadaire pour assumer leurs tâches de direction, pourtant si lourdes en début d'année.

En cette rentrée, des enseignants de Gironde qui travaillent à temps partiel ont dû se rendre tous les jours à l'école car il n'y avait personne pour compléter leur service.

En cette rentrée, nombre d'écoles de Gironde ont été déstabilisées parce que les personnels complétant les temps partiel ont été déplacés à plusieurs reprises. Certains élèves ont vu défiler plusieurs enseignants dans leur classe.

En cette rentrée, en Gironde, 25 écoles n'ont pas eu d'ouvertures de classe alors qu'elles approchent ou dépassent les seuils.

Une quinzaine d'entre elles ne peuvent accueillir de nouvelle classe car les communes n'ont pas les moyens d'agrandir ou de construire de nouvelles écoles. Pourtant, l'évolution démographique ne cesse de croître dans notre département avec 2400 élèves de plus encore cette année.

En cette rentrée, en Gironde des centaines d'enfants attendent des enseignants spécialisés de RASED et sont en souffrance à l'école.

Mais, Monsieur le Ministre, les choses ne s'arrêtent pas là.

Aujourd'hui, 52 professeurs des écoles stagiaires doivent stopper net leur formation pour aller occuper des classes et pallier le manque de personnels dans de nombreuses écoles. 52 nouveaux enseignants qui connaîtront une entrée dans le métier pire que celle qu'ont pu connaître les enseignants débutants des années précédentes.

Monsieur le Ministre, cette rentrée est la vôtre. Et il n'est pas acceptable que par bien des aspects elle soit pire que les précédentes.

Il nous faut d'urgence 50 personnels supplémentaires. Pour permettre aux directeurs de disposer de leur temps de décharge.

Pour permettre l'exercice à temps partiel. Pour permettre à 52 professeurs des écoles stagiaires d'avoir la même entrée dans le métier que les autres.

Il nous faut aussi, Monsieur le Ministre, vous rappeler la situation particulière de la Gironde. Avec un taux d'encadrement (P/E) de 5, la Gironde est en queue de peloton des départements. Il faudrait 263 postes pour atteindre le P/E national (5,20) or la dotation n'a été que de 111.

Plus de 12 écoles ont des moyennes supérieures à 30 (25 en RRS) en maternelle, plus de 10 écoles ont des moyennes supérieures à 28 (25 en RRS) en élémentaire, plus de 9 écoles ont des moyennes supérieures à 25 en RRS.

C'est pourquoi nous réclamons depuis des années un plan de rattrapage de 300 postes pour la Gironde, afin que nos élèves aient les mêmes conditions de scolarité que tous les élèves de France.

Monsieur le Ministre, vous qui visitez notre département aujourd'hui, veuillez prendre en compte notre situation et y apporter les réponses en terme de moyens dont les élèves et les enseignants de Gironde ont besoin.

Monsieur le Ministre, nous souhaiterions pouvoir profiter de votre venue afin de pouvoir vous exposer plus en détail nos requêtes.

Notre situation nécessite des réponses concrètes qui ne peuvent attendre une nouvelle rentrée.

Stage syndical FSU

Liaison école/collège, que veut-on pour l'École ?

Après cette première étape de la refondation où en est-on dans l' « École du socle » ? Quel bilan des premières expérimentations en zone prioritaire ? Pourquoi une « École du socle » ? Quels en sont les enjeux ?

Mardi 3 décembre de 9 heures à 17 heures
à l'Athénée municipal de Bordeaux

En présence de représentants du SNUipp-FSU et Snes-FSU nationaux
INSCRIPTION AU STAGE AVANT LE 3 NOVEMBRE (derniers jours des vacances)



Le plan de rattrapage en Gironde : on doit le gagner !

En 2003 la Gironde a obtenu la mise en œuvre d'un plan de rattrapage à raison de 121 postes par an sur 3 ans. Mais en même temps le département a vu ses effectifs augmenter de plus de 4000 élèves. Ce plan de rattrapage a donc simplement permis que la situation ne s'aggrave pas davantage. Depuis 2008, notre P/E (nombre de professeurs pour 100 élèves) ne cesse de dégringoler.

Après les années de dotations quasi nulles, les dotations de 2012 (+18) et de 2013 (+111), ne peuvent absorber tout le retard pris devant la hausse démographique, d'autant que les effectifs ont continué d'augmenter de 1000 à 2000 élèves par an et ont toujours été sous évalués.

Avec près de 32300 élèves, nous sommes en 91ème position sur 100 départements et la dotation de 111 postes a été aspirée par les 2400 nouveaux élèves sans améliorer de façon significative les conditions de scolarisation des élèves girondins. **Il manque 152 postes pour atteindre le P/E national** et 25 écoles, dont les effectifs atteignent les seuils, auraient nécessité l'ouverture d'une classe.

La comparaison de notre département avec celle du reste du pays n'est pas la seule entrée pour montrer que la Gironde est largement sous-dotée.

C'est de beaucoup plus de postes qu'elle a réellement besoin :

⇒ pour **scolariser les enfants de moins de deux ans** quand les parents le souhaitent, notamment en RRS, ce qui d'ailleurs est une préconisation de l'Éducation Nationale elle-même, (l'objectif étant de scolariser 30 % des deux ans en ZEP d'ici 2017) et pour que les effectifs soient les mêmes en maternelle et en élémentaire.... Il nous faut **100 postes**.

⇒ pour **apporter de l'aide spécialisée aux élèves en difficulté** par des personnels formés et dont c'est le travail, dans des conditions d'exercice correctes et restituer les 150 postes supprimés depuis 2008....Il nous faut **330 postes**.

⇒ pour **préserver des effectifs plus légers** aux écoles situées **en éducation prioritaire** et améliorer les conditions d'enseignement... Il nous faut **55 postes**.

⇒ pour pouvoir **assurer la continuité du service public** d'éducation dans toutes les écoles lorsque les enseignant(e)s sont absent(e)s, avec l'assurance que les remplacements sont effectués par des personnels formés et titulaires... Il nous faut **22 postes**.

⇒ pour permettre aux personnels en poste de **se former tout au long de leur carrière** afin de mettre à jour leurs connaissances, de réfléchir à leurs pratiques, de se confronter aux travaux de la recherche, échanger avec leurs pairs... Il faut rien que dans les RRS, **27 postes**.

Pour une école à la hauteur des enjeux, 534 postes seraient nécessaires dans les années à venir. Nous avons bien conscience que la refondation ne peut se faire en un jour, mais pour que la Gironde puisse y trouver sa place et relève le défi de la réussite de tous, un premier plan de rattrapage de 300 postes s'impose.

C'est parce que nous voulons que les enfants de Gironde aient les mêmes conditions d'accueil et d'enseignement et donc les mêmes chances de réussir que les autres enfants que nous exigeons ce plan de rattrapage et l'abaissement du seuil d'ouverture dès la rentrée 2014.

Réforme des rythmes : on signe pour la réécriture

Le SNUipp-FSU demande toujours la réécriture du décret sur les rythmes scolaires et lance une grande pétition nationale « *Rythmes scolaires : maintenant, c'est avec nous !* » avec comme exigence l'ouverture de discussions avec le ministre. Les enseignants doivent être étroitement associés afin de faire valoir leurs propositions d'aménagement du temps des élèves sans être mis sous la pression d'un calendrier contraint.

En Gironde, le DASEN a accepté de desserrer un peu le calendrier, les projets d'organisation du temps scolaire devront être communiqués mi-novembre et non plus le 19 octobre. Mais cet assouplissement ne règle pas la multitude de problèmes liés à cette réforme, notamment concernant la gestion du temps de travail et de l'emploi du temps des TRS, et des titulaires remplaçants. Mais surtout, il ne permettra pas que soit fait un premier bilan pour les communes qui ont déjà changé de rythmes.

Des collègues nous contactent régulièrement pour nous faire part des difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en place de cette réforme depuis la rentrée ou dans l'élaboration du projet pour la prochaine année scolaire (APC, périscolaire, locaux, pression municipale...)

Le SNUipp-FSU poursuit le suivi de la mise en œuvre de la réforme des rythmes avec les collègues. Pour cela, nous vous invitons à nous faire remonter les problèmes ou dysfonctionnements auxquels vous êtes confrontés afin que nous puissions intervenir auprès de la DSDEN.

comment ça marche ?

Règle 1 pour être promu, il faut être promouvable

Être promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon, permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur.
Il y a 3 avancements possibles : Grand Choix, Choix et Ancienneté.

Exemple

Je suis PE au 8^{ème} échelon depuis le 01/02/2010, je suis donc promouvable au 9^{ème} échelon le 01/08/2012 au Grand Choix (2 ans 6 mois), le 01/02/2014 au Choix (4 ans) et le 01/08/2014 à l'ancienneté (4 ans 6 mois).

La CAPD 2013 va donc examiner la promotion au Choix : si mon barème est suffisant, je ferai partie des collègues promus au Choix. Si je ne suis pas promu au choix car mon barème est insuffisant, je serai promu à l'ancienneté (automatique).

Règle 2

Les promotions des PE se font du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

Les promotions des instituteurs se font par année civile.

Question

Je suis promouvable au 1^{er} octobre et la CAPD n'est qu'en décembre. Que se passe-t-il ?

La CAPD des promotions étudie toutes les promotions de l'année, passées et à venir. Si la promotion est faite au 1^{er} octobre, il y aura donc un rappel sur le salaire de janvier ou février.

Règle 3

Le barème

Etre promu nécessite d'être promouvable et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les : - 30% qui seront promus au Grand Choix.
- 5/7^e qui seront promus au Choix.

Question

Comment calculer mon barème pour les promotions ?

- Note (avec un correctif de note après 2 ans sans inspection de 0.25 par an, donc note + 0.25 pour une note obtenue en 2009, + 0.5 pour une note obtenue en 2008...). Le correctif de note est plafonné à 19.

- AGS (ancienneté générale de service) qui commence le 1^{er} jour de stagiaire, ou PE2 ou liste complémentaire : 1 point par an, 1/12^e point par mois, 1/360^e par jour.

A barème égal, c'est l'AGS qui départage puis l'âge.

C'est quand ?

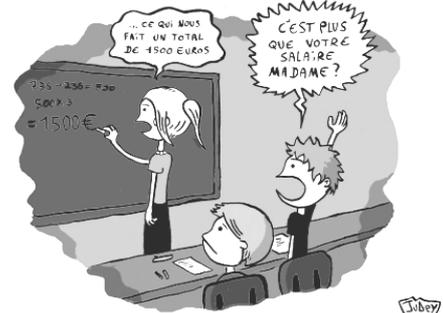
La CAPD qui étudiera les promotions de cette année aura lieu en fin d'année 2013.

Vous trouverez dans ce journal une fiche de contrôle que vous pouvez renvoyer au SNUipp-FSU pour que nous puissions suivre votre situation.

Tableaux sur la durée d'ancienneté requise dans l'échelon pour passer à l'échelon suivant

Tableau d'avancement des PE				
Echelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté	Indice
Du 3 ^e au 4 ^e			1 an	431
Du 4 ^e au 5 ^e	2 ans		2 ans 6 mois	453
Du 5 ^e au 6 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	467
Du 6 ^e au 7 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	495
Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	531
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	567
Du 9 ^e au 10 ^e	3 ans	4 ans	5 ans	621
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	658

Tableau d'avancement des instituteurs				
Echelon	Grand Choix	Choix	Ancienneté	Indice
Du 6 ^e au 7 ^e	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois	399
Du 7 ^e au 8 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	420
Du 8 ^e au 9 ^e	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	441
Du 9 ^e au 10 ^e	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	469
Du 10 ^e au 11 ^e	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	515





Promotions



Fiche de contrôle promotion

à retourner par mail au snu33@snuipp.fr ou par courrier à :

**SNUipp-FSU- 44 cours Aristide Briand
33075 Bordeaux Cedex**

NOM : Prénom :

Instituteur/trice Professeur(e) des écoles

Prochain passage au..... échelon Date de naissance :

Syndiqué(e) : oui non

Poste d'exercice :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : Mail :

Date de la dernière promotion	
Prochaine promo, grand choix (PE), choix (instits)	
Prochaine promo au choix (PE), au mi-choix (instits)	
Prochaine promotion à l'ancienneté	

Éléments du barème

Note pédagogique	
Date de la note	
Majoration (0,25 par an pour note obtenu avant 2011)	
Instituteurs : AGS au 01/01/2013 : ans mois jours	
Professeurs des écoles : AGS au 01/09/2013 : ans mois jours	
TOTAL	

Entrée dans le métier fortement perturbée!



La réforme de la masterisation avait profondément mis à mal la formation initiale des enseignants, en propulsant directement devant classe des professeur-es des écoles stagiaires (PES) non formés. L'intervention

du SNUipp-FSU en conseil de formation avait permis, en Gironde, de limiter la casse : les PES étaient nommés en stage de pratique accompagnée chez des PEMF jusqu'aux vacances d'automne.

Ce dispositif existe toujours en cette rentrée. Mais pas pour tout le monde.

Du fait des dysfonctionnements multiples en cette rentrée (temps partiels non complétés, direction pas déchargée, problèmes d'affectations, manque de remplaçants...), **52 PES ont dû quitter le dispositif de formation prévu pour être envoyés devant une classe, en pleine responsabilité, du jour au lendemain !**

On apprend dans le même temps que les étudiant-es admissibles au concours 2014 exceptionnel, qui devaient assurer 4 stages en responsabilité dans la classe de leur tuteur, feront finalement des remplacements sur deux de ces stages. Et les dates des épreuves d'admission sont avancées à la fin mars.

À cela s'ajoute l'absence de stages de formation de 3 semaines à destination des T1 et T2, qui auraient pu se mettre en place si les budgets de fonctionnement n'avaient pas été réduits. Ces T1 et T2, générations sacrifiées par la précédente réforme de la formation...

Non, pour les débuts de carrière, la rentrée ne se fait pas dans la sérénité.

Il est urgent de remettre à plat les conditions d'entrée dans le métier des nouveaux enseignant-es, et de débloquer les moyens pour une formation initiale de qualité. Car, même en cette rentrée, enseigner est un métier qui s'apprend.

• Se syndiquer ? Une vraie bonne idée !

Pour soi-même. Pour son métier. Pour les élèves.

Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil, et que d'autres en auront besoin demain.

Parce qu'on fait confiance aux représentant-es du SNUipp-FSU.

Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.

Pour changer l'école, la société...

Pour partager des valeurs et des solidarités.

Pour trouver à plusieurs les solutions qui manquent à l'école. Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

Le syndicat ne vit que des cotisations de ses syndiqué-es pour informer, défendre les personnels tant individuellement que collectivement.

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun.



**POUR MON MÉTIER, POUR MOI
POUR L'ÉCOLE**

Vous syndiquer au SNUipp-FSU?

<http://33.snuipp.fr>





SNUipp FSU 33
Syndicat National Unitaire
des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC
 Section de la Gironde: 44 cours Aristide Briand
 33000 Bordeaux

SNUipp-FSU Bulletin d'adhésion 2013/2014

**Adhérons!
 Agissons
 ensemble!**

Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élus du personnel. Le SNUipp – FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents. **Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement. 66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2014 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47 €!**

Nouveau syndiqué : SNUipp FSU 33 : oui non

Nom: _____ Prénom: _____

Nom de naissance : _____ Date de naissance: _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone: _____ Portable : _____

Adresse électronique: _____

Adresse professionnelle : _____

Fonction : _____ en ESPE

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire et joindre un RIB sauf si vous payez déjà par prélèvement et que votre compte est inchangé). Il y aura 10 prélèvements d'octobre à juillet.

Date: _____ Signature: _____

TACITE RECONDUCTION (votre adhésion sera reconduite automatiquement)

Je paye avec 1 à 10 chèques à l'ordre du SNUipp-FSU 33 avec mois d'encaissement au dos. (ne pas dépasser le mois de juillet)

Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		127 €	192 €
4		134 €	205 €
5		141 €	222 €
6	126 €	149 €	236 €
7	129 €	159 €	248 €
8	135 €	170 €	
9	142 €	181 €	
10	150 €	195 €	
11	165 €	210 €	

Situations particulières

Spécialisé, IMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
CPAIEN	Ajouter 5 €
AE, AVS, EVS	Cotisation: 25 €
Mi-temps Temps partiel autre Dispo, congé parental	3/5 de la cotis % quotité travaillée Cotisation 75 €
Stagiaires	80 €

PEGC

Ech	1	2	3	4	5	6
H.C	143€	151€	160€	169€	191€	205€
C.E	191€	207€	217€	231€	244€	

Retraité(e)s

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

AUTORISATION DE PRELEVEMENT- COTISATIONS SNUipp FSU Gironde N° national émetteur 438424

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR	NOM ET ADRESSE DU CREANCIER
Nom, prénom et adresse :	SNUipp33 44 cours Aristide Briand 33 075 Bordeaux Cédex

COMPTE A DEBITER			
Codes RIB			
Etabl.	Guichet	N° du compte	Clé

NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
Nom et adresse de votre banque :

Date: _____ Signature: _____

Joindre obligatoirement un RIB

"Quelles conditions pour mieux vivre à l'école"

INSCRIVEZ-VOUS AU STAGE SYNDICAL DU 12 NOVEMBRE

Envoyez votre inscription par la voie hiérarchique jusqu'au 12 octobre..

La rentrée scolaire 2013 est marquée par la mise en place de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, votée le 8 juillet dernier. L'entrée en application de cette loi a pour objectif énoncé par le ministre de l'éducation nationale de « permettre aux élèves de mieux apprendre, pour qu'ils puissent tous réussir, et former les citoyens de demain ». Les mesures mises en place permettront-elles de lutter contre les inégalités toujours présentes à l'école ?

Une réforme majeure doit être engagée. Fallait-il commencer par changer les rythmes scolaires en remettant à plus tard les contenus et les méthodes d'enseignement ? Pas sûr quand on sait que l'école française doit se réformer complètement pour lutter contre les inégalités scolaires : revoir les savoirs qu'elle dispense, reconsidérer son système d'évaluation permanente, s'adapter à chaque élève quel que soit son milieu social.

Le baromètre du rapport à l'école des enfants des quartiers populaires réalise chaque année une enquête auprès de plusieurs centaines d'enfants de l'élémentaire au lycée. Les résultats de 2013 nous éclairent en confirmant les tendances mises en évidence les précédentes années. Parmi les principaux enseignements de ce rapport, le faible goût des enfants pour l'école : ils ne sont que 47% à déclarer aimer « un peu » l'école et 23% « beaucoup » contre 30% qui ne l'aiment « pas trop » ou « pas du tout ». En outre, ils sont 40% à déclarer avoir des difficultés à rester assis durant toute la journée. Un chiffre qui atteint 54% chez les enfants n'aimant pas ou « pas trop » l'école.

Parmi les principales difficultés des élèves recensées par l'enquête, la compréhension, la confiance en soi et la participation en cours arrivent en tête. Les enfants ont une image positive des enseignants. Ils sont 61% à estimer que leur(s) enseignant(s) s'intéresse(nt) à eux.

MARDI 12 NOVEMBRE

(9h-17h)

Bordeaux Athénée municipal

(inscription auprès de l'EN avant le 12 octobre)



Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre au DASEN sous couvert de l'EN avant le 12 octobre 2012)

**Nom, Prénom
Fonction et poste
Ecole**

À Monsieur le Directeur Académique
s/c de M., Mme l'EN
de

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du 11/01/1984 (art. 34 alinéa 7), portant sur le Statut Général des Fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

le.....
pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par le SNUipp-FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions donnent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 15 septembre 1997).

Recevez, Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes respectueuses salutations.

A, le

Programme

Matinée

Accueil

Conférence-débat animée par une secrétaire nationale du SNUipp-FSU

Après-midi

Ateliers menés en parallèle :

1° Mieux vivre l'école:

Quels rythmes scolaires pour un cadre apaisé? liaisons familles/école, maternelle/CP, CM2/6ème, comment améliorer le vivre ensemble, la gestion des conflits?

2° Mieux apprendre à l'école :

Gestion de la classe, du groupe, programmes, sens des apprentissages, modalités de la prise en compte de la difficulté scolaire, quel type d'évaluation valoriser

Synthèse des ateliers et de la journée